



PRÉFECTURE DU HAUT-RHIN

ARRETE

n° 2006 - 250-10 du - 7 SEP. 2006

portant désignation du président du Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC)
des Trois Frontières

Le Préfet du Département du Haut-Rhin
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU Le Code de l'Environnement,
 - VU Le Code du Travail,
 - VU Le Décret n° 2005-82 du 1^{er} février 2005 relatif à la création des comités locaux d'information et de concertation en application de l'article L. 125-2 du code de l'environnement,
 - VU La circulaire du 26 avril 2005 d'application du décret n° 2005-82 précité, du ministre de l'écologie et du développement durable,
 - VU L'arrêté préfectoral n° 2006-95-16 du 05 avril 2006 portant création du comité local d'information et de concertation des Trois Frontières,
 - VU La réunion d'installation du CLIC des Trois Frontières du 28 juin 2006
- SUR** proposition du comité local d'information et de concertation des Trois Frontières lors de sa séance d'installation du 28 juin 2006

ARRETE

Article 1^{er} :

Conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 2006-95-16 du 05 avril 2006 susvisé, le CLIC des Trois Frontières est présidé par Monsieur René MOEBEL, maire de Huningue.

Article 2 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Haut-Rhin, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Mulhouse, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'ensemble des membres du CLIC.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Haut-Rhin et fera l'objet d'un affichage en mairies de Huningue, Saint-Louis et Village-Neuf pendant un mois.

Fait à COLMAR, le - 7 SEP. 2006

Le Préfet

Michel GUILLOT